

Lyon, le 14 avril 2015

L'OCDE souligne les efforts de la France en matière de lutte contre l'illettrisme et propose notamment de généraliser le programme initié par l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) visant à renforcer les compétences de base des apprentis.

Le rapport de l'OCDE sur la situation économique qui a été publié le 2 avril dernier invite la France à poursuivre ses réformes en vue de relancer la croissance et l'emploi. Pour améliorer le fonctionnement du marché du travail, l'OCDE préconise de cibler les formations sur ceux qui en ont le plus besoin.

Reprenant les données de l'enquête Information et Vie Quotidienne réalisée par l'INSEE en partenariat avec l'ANLCI qui indiquent que 7% des personnes âgées de 18 à 65 ans sont confrontées à l'illettrisme, l'étude de l'OCDE souligne à quel point l'amélioration des compétences de base entraîne à terme de meilleurs résultats économiques et sociaux et note l'effort en France qui a fait « de la lutte contre l'illettrisme la Grande Cause Nationale en 2013 » portée par le très large collectif rassemblé par l'ANLCI. Cela permet de « lutter contre la stigmatisation des personnes peu qualifiées et de les aider à prendre conscience de leurs difficultés » juge le rapport.

S'agissant des actions spécifiques conduites en direction des parents, l'OCDE rappelle qu'en France, « les Actions Educatives Familiales contribuent à renforcer l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants ». Ces actions de terrain dont l'objectif est à terme d'orienter les parents vers des formations aux savoirs de base adaptées ont été expérimentées en France par l'ANLCI. L'OCDE reconnaît aussi l'importance des démarches visant à identifier les bonnes pratiques et rappelle le rôle de l'ANLCI et de son Forum Permanent des Pratiques qui « évalue régulièrement les programmes » en associant les formateurs « et analyse ce qui a marché ou non ».

L'organisation internationale insiste par ailleurs sur la nécessité de développer la formation de base dans les entreprises et rappelle que l'ANLCI a conclu des accords avec des syndicats et des associations patronales dans plusieurs branches afin de promouvoir la formation sur les compétences élémentaires en entreprise et que « l'ANLCI a organisé pendant une semaine en septembre 2014 une campagne de sensibilisation sur l'illettrisme ».

En ce qui concerne les formations dispensées dans les CFA, l'OCDE estime "indispensable" d'étoffer l'offre de formations de rattrapage sur le plan des connaissances générales, au moyen par exemple d'une aide personnalisée et de cours de remise à niveau, compte tenu de la plus forte proportion d'élèves en difficulté dans l'enseignement professionnel. Selon l'OCDE, le programme pilote sur les compétences de base développé par l'ANLCI dans 50 CFA devrait être étendu.

Afin d'améliorer la formation professionnelle, l'OCDE formule enfin deux propositions qui pourraient permettre de renforcer les formations aux compétences de base :

- Former les effectifs du nouveau service public régional d'orientation pour qu'ils identifient les individus ayant des compétences de base fragiles et les aiguillent vers une formation,
- S'assurer que le nouveau compte de formation donne accès à une formation aux compétences de base.

La synthèse de l'Étude économique de l'OCDE consacrée à la France :
<http://www.oecd.org/fr/france/etude-economique-france.htm>